
TESSANCOURT SUR AUBETTE

MARCHE DE TRAVAUX

Acte d'engagement Marché n°2017/001

Objet du marché

Mise en œuvre d'une vidéo-protection urbaine sur la Commune de TESSANCOURT SUR AUBETTE

Pouvoir adjudicateur

MAIRIE DE TESSANCOURT SUR AUBETTE
Grande Rue
78250 TESSANCOURT SUR AUBETTE
Téléphone : 01 34 74 22 15 - Télécopie : 01 34 92 78 05

Référence de la délibération autorisant la signature du marché

Délibération 06 avril 2014

Procédure de passation

Procédure adaptée – Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Comptable public assignataire des paiements

TRESORERIE DES MUREAUX
44 RUE DES PIERRELAYES
78130 LES MUREAUX
Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Notification du marché

Date de notification :

Cet acte d'engagement :

(le candidat remplit un acte d'engagement pour chaque variante et donne les précisions ci-dessous).

Correspond à la solution de base

Sommaire

1. Contractant.....	3
2. Objet du marché	4
Décomposition en tranches	4
3. Durée du marché – Délais d'exécution – Reconduction	4
3.1 Période de préparation.....	4
3.2 Délai d'exécution	4
3.3 Reconduction	5
4. Prix.....	5
5. Avance.....	5
6. Signature du candidat	5
7. Acceptation de l'offre	6

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J’AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

Le signataire :

..... s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;
..... engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

Le mandataire (1) :

..... du groupement solidaire
..... solidaire du groupement conjoint
..... non solidaire du groupement conjoint
s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :
.....

Adresse de l'établissement :
.....
.....
.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :
.....
.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET :

APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Organisme bancaire :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

2. Objet du marché

La consultation a pour objet la Mise en œuvre d'une vidéo-protection urbaine sur la Commune de TESSANCOURT SUR AUBETTE.

Lieu d'exécution : Commune de TESSANCOURT SUR AUBETTE

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux suivants :

La mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine sur la commune de TESSANCOURT SUR AUBETTE comprenant :

- La mise en œuvre sur le territoire de la commune, d'un dispositif complet de vidéoprotection urbaine composé notamment :
 - *De 10 caméras couleur vidéo Fixes ou de Visionnage de Plaques d'Immatriculation (VPI) IP de Haute Définition.*
 - *Des équipements de transmission et de centralisation des données.*
- La mise en place dans un local technique dédié de la Mairie d'un Poste de Visionnage comprenant :
 - *La baie de brassage et les serveurs numériques sécurisés de stockage*
 - *La réalisation d'un poste d'exploitation.*
- Les affichages de l'information du public.
- La mise en service de l'ensemble du projet de vidéoprotection.
- La réalisation des Dossiers des Ouvrages Exécutés de fin de réalisation (D.O.E).
- La formation des futurs exploitants.
- La réalisation d'un contrat de maintenance préventive sur 1 an.

Décomposition en tranches

Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Le présent marché ne fait pas non plus l'objet d'un fractionnement en tranches ou bons de commande.

3. Durée du marché – Délais d'exécution – Reconduction

A titre indicatif, les travaux commenceront juillet 2017 et se termineront au plus tard au 4^{ème} trimestre 2017.

3.1 Période de préparation

La période de préparation ne pourra excéder la durée d'1 mois

3.2 Délai d'exécution

3.2.a Travaux

Le délai maximum d'exécution estimatif de l'ensemble du marché est fixé par l'administration à 2 mois maximum comprenant le mois de préparation.

Le candidat s'engage à livrer et à installer les fournitures et prestations dans un délai global d'exécution maximum de (à compléter par l'entreprise).

Il commencera à courir à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

3.2.b Contrat de maintenance

La prestation de maintenance est conclue pour une durée de 12 mois par le maître d'ouvrage, renouvelable deux fois par décision expresse pour une durée totale ne pouvant excéder 36 mois.

La prestation de maintenance sera conclue à l'issue de la durée légale de garantie de l'installation.

3.3 Reconduction

Le soumissionnaire devra joindre à son offre, une proposition de contrat de maintenance préventive et curative annuelle de l'ensemble de l'équipement installé. Seule la prestation de maintenance fera l'objet d'une reconduction dans les conditions prévues dans les pièces du marché.

4. Prix

L'offre est constituée par la décomposition du prix globale et forfaitaire ci-annexé.

Les fournitures et travaux objet du présent marché (hormis maintenance) seront rémunérés par application d'un prix égal à (report montant décomposition du prix globale et forfaitaire) :

Montant hors T.V.A : €

T.V.A au taux de 20 % : €

Montant T.T.C. : €

Montant T.T.C. en toutes lettres :

..... €

La maintenance annuelle du présent marché sera rémunérée par application d'un prix égal à :

Montant hors T.V.A : €

T.V.A au taux de 20 % : €

Montant T.T.C. : €

Montant T.T.C. en toutes lettres :

..... €

5. Avance

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Titulaire unique ou mandataire :

Refuse de percevoir l'avance

Accepte de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise accepte de percevoir l'avance.

La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article *Avance* du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

6. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A :
.....
Le :
Mention(s) manuscrite(s)
"Lu et approuvé"
Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque
membre du groupement :
.....
.....
.....

7. Acceptation de l'offre

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A
Le

Le pouvoir adjudicateur

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :
 Le prestataire
 Le mandataire du groupement

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le :
 Par le prestataire
 Par le mandataire du groupement destinataire.

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

A Le (Date d'apposition de la signature ci-après)

.....

Annexe à l'acte d'engagement

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Certificat de cessibilité établi (1) en date du à

OU

Copie délivrée en unique exemplaire (1) pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....
.....

2 La totalité du bon de commande n°afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :

.....
.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :

.....
.....
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....
.....

et devant être exécutée par

.....

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise
sous-traitant

A..... Le
Signature (2)

1) Cochez la case qui correspond à votre choix, soit certification de cessibilité soit copie délivrée en unique exemplaire

(2) Date et signature originales

Annexe à l'acte d'engagement

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement.

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement en cours de marché. L'exemplaire unique du marché ou le certificat de cessibilité a t'il été restitué ?
 OUI NON

Acte spécial modificatif : il annule et remplace l'acte spécial de sous-traitance du

Pouvoir adjudicateur : COMMUNE DE TESSANCOURT SUR AUBETTE

- Personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :
.....
.....

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :
.....
.....

- Organisme chargé des paiements : Monsieur le Trésorier Payeur de Soustons

Objet du marché :

Objet de la consultation : Mise en œuvre d'une vidéo-protection urbaine sur la Commune de TESSANCOURT SUR AUBETTE

Candidat ou titulaire du marché :
.....
.....

Prestations sous-traitées :

-N
nature des prestations sous-traitées :

.....
- D
durée du contrat :

..... M
-
montant HT :

..... T
-
taux de la TVA :

..... M
-
montant TTC :

..... D
-
date (ou mois) d'établissement des prix :

..... M
-
modalités de variation des prix :

Identification du sous-traitant :

..... N
-
nom commercial, raison ou dénomination sociale :

..... F
-
forme juridique du sous-traitant :

..... Immat
-
matriculée à l'INSEE :

1. N
1.
numéro de SIRET :

2. C
2.
code nomenclature activité française (NAF) :

3. N
3.
numéro d'identification au registre du commerce :

..... Perso
-
personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

..... A
-
adresse :

..... Comp
-
compte à créditer :
Nom de l'établissement bancaire :
Numéro de compte :

-
- Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct (article 136 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) :
 OUI NON

Condition de paiement du contrat de sous-traitance :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : OUI NON

- Modalités de calcul et de versement des acomptes :M
.....

- Clauses relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
.....

Capacités professionnelles, financières et techniques du sous-traitant :

Liste des pièces qui doivent être fournies par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

Les capacités financières, qui ne peuvent revêtir qu'un caractère général, tendent à déterminer si les moyens financiers du candidat suffisent pour mener à bien le marché.

Le candidat peut généralement utiliser le formulaire DC2

Désormais, pour faciliter la preuve de la crédibilité financière du candidat, outre le chiffre d'affaires, le candidat peut se voir réclamer une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels et des bilans ou extraits de bilans des opérateurs économiques pour lesquels la publication des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Les entreprises de création récente ont la possibilité de justifier de leurs capacités financières et de leurs références professionnelles par tout autre moyen (Conseil d'Etat, 9 mai 2012, no 356455, Commune de Saint-Benoit,

Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

-
- c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;
- f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- g) Marchés de défense et de sécurité :
- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
 - avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;
- h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
 - avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;
- i) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

▣ **La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial** ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 136 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

▣ L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

▣ Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

▣ **La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :**

▣ Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 127 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

▣ L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le

Le candidat ou titulaire :

.....

Le représentant du pouvoir adjudicateur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A, le

Annexe à l'acte d'engagement

DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Remplir un exemplaire par co-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale du candidat :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET : APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Accepte de recevoir l'avance :

Oui

Non

Organisme bancaire :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
	Totaux :			